

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil municipal de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-THÉODORE-D'ACTON,

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-THÉODORE-D'ACTON (la « Municipalité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022 et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation - Informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la Municipalité inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S13, S14 et S23 portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) de l'exercice et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Municipalité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Municipalité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

FBL S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés
Drummondville, le 12 juin 2023
CPA auditeur, permis de comptabilité publique no. A140885

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	Réalizations 2021		Budget 2022		Réalizations 2022		Total consolidé ¹
	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Ventilation de l'amortissement	Organismes contrôlés et partenaires	
Revenus							
Fonctionnement							
1 Taxes	1 486 535	1 557 088	1 553 270				1 553 270
2 Compensations tenant lieu de taxes	3 471	3 600	3 962				3 962
3 Quotes-parts					192 395		594
4 Transferts	383 085	1 165 081	318 929		32 543		351 472
5 Services rendus	119 140	136 254	155 805				155 805
6 Imposition de droits	100 710	44 100	75 148				75 148
7 Amendes et pénalités	5 189	4 500	6 310				6 310
8 Revenus de placements de portefeuille						844	11 201
9 Autres revenus d'intérêts	12 563	12 750	10 357			178	8 627
10 Autres revenus	356 584	6 001	8 449				
11 Effet net des opérations de restructuration							
12	2 467 277	2 929 374	2 132 230		225 960		2 166 389
Investissement							
13 Taxes							
14 Quotes-parts							
15 Transferts	135 988		919 411				919 411
16 Imposition de droits							
17 Autres revenus							
18 Contributions des promoteurs			24 000				24 000
19 Autres							
20 Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux							
21 Effet net des opérations de restructuration	135 988		943 411				943 411
22	2 603 265	2 929 374	3 075 641		225 960		3 109 800
Charges							
23 Administration générale	380 374	384 339	386 915		11 478		403 532
24 Sécurité publique	327 247	490 015	382 552		4 847		387 399
25 Transport	439 242	525 920	495 100		256 486		751 586
26 Hygiène du milieu	367 061	260 593	254 110		66 533		346 651
27 Santé et bien-être							
28 Aménagement, urbanisme et développement	336 882	46 952	47 545		4 509		52 054
29 Loisirs et culture	129 767	194 709	231 991		35 258		267 249
30 Réseau d'électricité							
31 Frais de financement	6 241		8 632				8 632
32 Effet net des opérations de restructuration							
33 Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	352 444		379 111		379 111		
34	2 339 258	1 902 528	2 185 956				2 217 103
35	264 007	1 026 846	889 685		222 948		892 697
Excédent (déficit) de l'exercice							
1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenaires.							

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022**

	Réalizations 2021		Budget 2022		Réalizations 2022		Total consolidé ¹
	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenaires		
Excédent (déficit) de l'exercice	1	264 007	1 026 846	889 685	3 012	892 697	
Moins : revenus d'investissement	2	(135 988)	()	(943 411)	()	(943 411)	
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	128 019	1 026 846	(53 726)	3 012	(50 714)	
CONCILIATION À DES FINS FISCALES							
<i>Ajouter (déduire)</i>							
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés	4	352 444		379 111	90	379 201	
Amortissement	5	9 000					
Produit de cession	6	4 992					
(Gain) perte sur cession	7						
Réduction de valeur / Redassement	8	366 436		379 111	90	379 201	
Propriétés destinées à la revente	9						
Coût des propriétés vendues	10	287 833					
Réduction de valeur / Redassement	11	287 833					
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux							
Remboursement ou produit de cession	12						
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13						
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14						
	15						
Financement							
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16						
Remboursement de la dette à long terme	17	(310 500)	()	()	()	()	
	18	(310 500)					
Affectations							
Activités d'investissement	19	153 082	1 087 214	383 810	49	383 859	
Excédent (déficit) accumulé	20						
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	21		(12 925)	28 380	419	28 799	
Excédent de fonctionnement affecté	22	(16 127)	73 293	(16 127)	2 707	(13 420)	
Réserves financières et fonds réservés	23						
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	24						
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	25	(169 209)	(1 026 846)	(371 557)	3 077	(368 480)	
	26	174 560	(1 026 846)	7 554	3 167	10 721	
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27	302 579	(46 172)	6 179		(39 993)	

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenaires.

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Guy Bond	Maire	9 222	4 611	2 589	1 295
Éloi Champigny	Conseiller	3 830	1 915		
Jean-François Martin	Conseiller	3 830	1 915		
Éric Laliberté	Conseiller	3 830	1 915	796	398
Daniel Leduc	Conseiller	3 830	1 915		
Jérémie Lebel	Conseiller	3 830	1 915		
Diane Daigneault	Conseiller	3 830	1 915		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).